

DIRECTIVES TECHNIQUES 2012

Le projet général qui est le support des Directives Techniques est le fruit de nombreux échanges, d'une volonté fédérale exprimée. Il s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés et des conclusions des travaux fait lors du colloque des cadres de Vichy 2012. Il se veut ambitieux, fédérateur et adapté.

La direction est donnée par différentes actions reliées entre elles qui leur donnent sens et cohérence.

Par delà ces projets, notre rôle de cadre technique doit retrouver du sens au travers des multiples tâches à accomplir.

Nous pensons que cette quête identitaire trouve réponse autour des valeurs sportives, telle l'excellence, l'engagement, la ténacité et l'abnégation.

Ainsi, les cadres techniques doivent être les garants de l'excellence sportive et des vecteurs de la culture olympique.

Notre non participation aux JO de Londres a été préjudiciable à l'image de notre sport, même si lors du Match couperet en Bulgarie, les masculins « indoor » auraient pu réussir.

C'est pourquoi, nous devons réaffirmer notre volonté de tout mettre en œuvre pour que RIO, terre du Volley-Ball tant en "indoor" qu'en "Beach Volley" soit, par notre qualification et notre performance, la consécration de nos efforts.

I.- LE PROJET OLYMPIQUE EST TOUJOURS NOTRE CAP ET NOTRE OBJECTIF.

Tout début d'olympiade nécessite l'ajustement et quelques fois la remise en cause de principes qui se montrent obsolètes ou qui n'ont pas apporté tout le bénéfice que nous en attendions.

Au travers des difficultés conjoncturelles qui ont été et qui seront traversées, des profondes mutations qui se dessinent, seule notre identité exprimée plus haut, doit nous permettre de garder une direction et de rester dans une logique d'avancement et de projet.

II.- CETTE IDENTITE DOIT CONSTITUER LE SOCLE DE NOS AMBITIONS.

Nos ambitions, pour les équipes nationales, le développement de notre discipline sur le territoire, les actions menées ainsi que les dispositifs mis en place afin de détecter des potentiels, l'élévation du niveau de la pratique devront être menés avec cette culture qui doit caractériser notre mission.

Nous devons également prendre en compte la dimension sociale du sport en général et du Volley-Ball en particulier, au travers du lien entre les individus que peut générer l'activité sportive au sein des clubs.

L'activité des cadres techniques est plurielle, c'est ce qui en fait sa richesse, mais également sa difficulté.

Notre dessein pour les périodes à venir, exprimé lors du colloque des cadres de Vichy 2012, est d'augmenter la transversalité entre les secteurs, qu'ils soient du développement, du haut niveau, du Beach Volley et du Volley "Indoor" et de la formation des cadres.

Nous faisons le choix de jouer sur les différents volets de notre mission : formateurs de cadres, formateurs de joueurs(ses), entraîneurs, chefs de projet, agents structurant, conseillers experts.

Ainsi, plusieurs lignes directrices vont constituer les piliers des Directives pour les périodes à venir ainsi que la mise en place d'un projet central (*ZENITH*) alliant entité géographique, mutualisation de moyens, évolution des relations humaines au sein de bassins de pratiques identifiés.

➤ **Le projet (*ZENITH*) de développement des bassins devra se faire selon trois axes qui sont :**

- la prospection,
- la fidélisation,
- le rayonnement.

C'est en ce sens qu'il revêt un caractère essentiel dans l'orientation de notre action car il touche l'ensemble des composantes de notre activité.

➤ **Les lignes directrices**

- La formation, la détection de joueur(se) et l'entraînement.
- La formation de cadres.
- La promotion de l'activité et l'aménagement de conditions attractives devant s'adresser au plus grand nombre (*formule sportive*).
- La structuration et la conduite de projet de développement locaux ou/et régionaux (*structuration de bassins de pratique, recomposition territoriale*).
- La participation active aux axes fédéraux de développement.

III.- DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

La formation, la détection de joueur(se) et l'entraînement.

En ce qui concerne la détection des potentiels qui est une des missions fondamentale de notre métier, ce volet n'en a que plus d'acuité au regard de l'évolution des effectifs de notre discipline.

La détection sera commune aux deux disciplines, "Volley Indoor" et "Beach Volley".

D'autre part, la nouvelle configuration du PES qui se fixe comme objectif d'offrir un parcours d'excellence à nos jeunes potentiels, se propose également de dynamiser les clubs en les associant à une responsabilité dans la formation des joueurs(ses), tout en les accompagnants.

Il importe donc que **l'ensemble des cadres techniques** soient mobilisés sur ces axes directeurs.

De quelle manière ?

➤ *En ce qui concerne la détection :*

- En étant sensibilisé à la recherche de potentiels par la création et la formalisation de réseaux locaux.
- En étant en lien régulier avec les responsables de la détection.
- En participant à la mise en œuvre des conditions de formation et d'entraînement.
- En participant au suivi des potentiels locaux avec les responsables nationaux.

➤ *En ce qui concerne l'association des clubs au processus de formation de joueur(ses).*

- En développant le concept de « structure ouverte » pour les Pôles France (PF), Espoir (PE), Centres Régionaux d'Entraînement (CRE), en déterminant des fonctionnements adaptés de type permanent, ponctuel, de suivi pour les PF et les PE.
- En recentrant les actions sur les structures de façon à donner à celles-ci un rayonnement local.
- En associant les entraîneurs de clubs à l'activité des structures (*équipe de France A', PF, PE, CRE*).
- En mettant du lien entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'activité du/de la joueur(se).

Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région et responsables de Pôles

(à mettre en lien avec le projet « ZENITH »)

- Création et formalisation de réseaux locaux.
- Conventionnement régional déclinant les conventions nationales (*USEP, UNSS ...*)
- Lien régulier avec la Détection Nationale.
- Participation au suivi des potentiels
- Mise en place des conditions d'entraînement et de formation des potentiels détectés.
- Mise en œuvre du concept « de structure ouverte ».

IV.- PROMOTION DES METIERS DU SPORT

LA FORMATION DES CADRES

Comme exprimé plus haut, **elle concerne tous les cadres techniques**, qui à des degrés divers et selon leurs missions, doivent contribuer à la circulation de l'information et à la formation.

Elle se fait sous l'égide de la Direction des Formations qui assure l'encadrement des actions **en sollicitant des cadres techniques**, coordonne, élabore des contenus, agréé des formations, observe les nouveaux besoins, propose des aménagements réglementaires.

Axes fondamentaux constituant la mission de tous les cadres :

- Participation aux actions de formation sur demande de la direction des formations.
- Pour les Cadres Responsables de Formation : définition des besoins au niveau de la zone et de la région.
- Organisation des formations de zones et régionales.

V.- PROMOTION DU SPORT PAR LE PLUS GRAND NOMBRE

La promotion de l'activité et l'aménagement de conditions attractives s'adressant au plus grand nombre (*formules sportives*).

Cette action concerne principalement **les cadres en responsabilité d'Equipes Techniques Régionales (ETR)**

Il a été proposé d'aménager les formules sportives, notamment celles concernant les jeunes, de manière à ce que le niveau ne soit plus une condition d'exclusion du plus grand nombre, que l'offre de pratique puisse être adaptée et effective toute l'année.

Ces formules sportives dont l'un des éléments majeurs est le déroulement en plateau doivent être continuées, dans des soucis de proximité (*Bassin de pratique*), d'animations dynamiques (*rassemblements*) et de développement durable.

Elles devront être généralisées en tenant compte des particularismes locaux.

Lors du colloque, nous avons attiré l'attention des cadres à la transition nécessaire, à aménager entre les « pratiques d'appel » et les pratiques plus sélectives. Un point de vigilance devra être tenu afin que le niveau de pratique ne soit pas diminué.

Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région

- Participer à l'élaboration des formules sportives des championnats (*jeunes*).
- Animer les plateaux de compétitions.
- Mettre en place des plateaux techniques (*formation décentralisée et localisée*).

VI.- LES PROJETS ET CHANTIERS

LE HAUT NIVEAU ET LE PES

Projet de redéfinition d'un nouveau schéma directeur du PES, tout en conservant les acquis et le savoir-faire.

Volonté d'associer étroitement les clubs à la formation du/de la joueur(se), volonté en complément du PES de parfaire la fin de formation en mettant en place des formules inusitées (*Camp d'entraînement ouvert*).

Volonté de communiquer un ensemble de valeurs au travers de nos cursus de formation.

Le haut niveau est la vitrine de notre sport, il est constitué pour sa partie la plus visible des Equipes nationales féminines et masculines "Indoor" et "Beach Volley".

En amont, le Parcours d'Excellence Sportive qui est constitué des différentes structures Pôles Espoirs et Pôles France (*indoor*) avec ses têtes de pont que sont l'IFVB pour les féminines et le CNVB pour les masculins, le Pôle France de Toulouse pour les féminines et le futur Pôle France de Montpellier pour les masculins (*Beach*).

Ces têtes de pont (*IFVB et CNVB*) et les 2 Pôles France de Beach sont le passage obligé des potentiels à destinées internationales entre 17 et 20 ans.

Les équipes de France « jeunes » (*juniors et cadets/tes*) sont destinées à donner aux athlètes et aux entraîneurs une expérience des grands rendez-vous en participant aux Championnats d'Europe (CE) et du Monde (CM) (*après qualification*).

Les résultats réguliers dans une fourchette allant de 1 à 6 au CE sont le témoignage de notre niveau, cependant, ces résultats ne doivent pas constituer une finalité.

Lors de l'olympiade nous devons rapidement nous préoccuper de nos faiblesses, notamment concernant celles décelées dans notre détection et formation des passeurs ; un travail de redéfinition de la formation et de profil doit être rapidement entrepris au sein des secteurs féminin et masculin.

Un nouveau schéma directeur du PES devrait être mis en place et soumis à la CSHN.

Ce nouveau schéma tient compte des orientations validées en AG fédérale et dont les éléments importants sont l'association plus étroite des clubs au processus de formation, la recherche de proximité pour les jeunes potentiels, au moins dans la première période de formation, mais également dans la période qui suit la sortie de l'IFVB et du CNVB avec les CFCP satisfaisants à des critères de formation favorisant l'accès au haut niveau.

En aval, afin de compléter la formation, il est décidé d'élargir la base des joueurs(ses) sélectionnables en mettant en place un « camp d'entraînement annuel » à partir du mois de Mai, ouvert au joueurs sélectionnés en A', mais également à des jeunes joueurs « volontaires » choisis et désireux de parfaire leur formation, voire de tenter la sélection nationale.

Ce projet ambitieux est destiné à élargir la base de recrutement pour l'EDF, d'entretenir l'émulation mais également afin de parfaire la formation des joueurs qui sont sortis de structures de formation.

L'encadrement de cette action sera piloté par le CNVB auquel seront conviés des entraîneurs de clubs ou/et de CFCP, et des jeunes entraîneurs à potentiel proposés par la direction des formations.

EDUC VOLLEY

Projet qui se fixe pour objectif de reconquérir une place prépondérante à l'Ecole en proposant aux Enseignants une approche adaptée et novatrice de l'activité.

Ce projet va être développé au sein du staff « Développement » cependant, il est l'affaire **de tous les cadres techniques** qui devront être attentifs quant aux initiatives ou aux demandes de formations permanentes émanant des services académique et de l'UNSS, s'adressant aux enseignants d'EPS.

Nous devons répondre à la demande dans la mesure de nos moyens.

Les cadres en charge d'activité régionale, devront se tenir informés, prendre contact avec les services régionaux de l'UNSS, du rectorat afin de connaître les calendriers d'action de formations permanentes, d'en connaître les thématiques et éventuellement influencer afin qu'elles concernent le volley-ball.

Dans les cas où le Volley-Ball ferait partie des thématiques retenues, les cadres techniques devront s'assurer de la possibilité de participer à l'encadrement des actions.

Le projet **EDUC VOLLEY** nécessite une grande partie de communication quant aux nouvelles approches en matière d'enseignement du volley-ball.

Les cadres techniques doivent en être les vecteurs principaux.

Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région

- Connaître le processus de formation permanente pour les enseignants d'EPS au niveau académique.
- Solliciter la participation du cadre (*ou un cadre spécialisé*) aux sessions de formations.
- Délivrer le message pédagogique « Educ volley »

PROJET ZENITH

Projet de maillage plus fin du territoire : au sein d'une même ligue, ou d'un même département, la forte disparité des situations locales (*volley-ball urbain ou rural, pratique de compétitions dites traditionnelles, pratiques sociales alternatives et ponctuelles ou suivies*), crée des bassins de pratique aux profils différents, dans lesquels les objectifs et les besoins varient énormément. Chaque bassin de pratique peut être caractérisé par trois composantes : pratique compétitive, pratique sociale et de santé, partage des valeurs Volley et Beach Volley :

Chaque bassin dispose de ses propres caractéristiques, de sa propre culture et histoire.

Une offre de pratique complète constitue un solide argument de fidélisation.

Ce projet ne porte pas exclusivement sur la pratique de compétition et sur le PES, mais bien aussi sur les offres de pratique sociale, de santé et de partage.

Les réformes entreprises au niveau de l'Etat ont des incidences directes sur le développement de l'activité sportive, par l'obligation de définir des projets sportifs à l'échelon des territoires (*Communautés d'agglomérations, communautés de communes...*)

Nous devons être à même d'intégrer le concept dans la mise en place d'actions relevant de notre mission, à savoir :

- Mise en place d'animations sportives dans un bassin identifié (*formule sportive pour jeunes et autres...*).
- Mutualisation de moyens en vue d'améliorer la pratique (*Centre d'entraînement locaux...*).
- Mutualisation et mise en cohérence des structures de formation de joueurs(ses) dans un bassin déterminé (*Pôles, CFCEP, Clubs Pro, Clubs fédéraux...*).
- Définition de réseaux locaux de détection (*joueur(ses), arbitres, dirigeants...*).
- Délocalisation de formation de cadres.

Ces axes directeurs induisent directement des notions plus génériques telles la mutualisation des moyens, la structuration territoriale, la proximité, le développement durable.

Afin de piloter ce projet, une cellule fédérale est constituée d'élus et de cadres techniques.

Cette action devrait permettre d'animer les réseaux de chaque bassin de pratique, si ces réseaux sont perçus comme étant des leviers de performance et de développement.

A ce titre, il est important de replacer le modèle de bassin de pratique de compétition comme étant le premier étage du Parcours Sportif d'Excellence (PES) : il permet de maintenir le joueur ou la joueuse potentiel(le) à proximité de son club et de son domicile, ce qui assure une certaine continuité et stabilité (*sociale et personnelle*), et qui favorise l'émulation autour de lui/d'elle (*famille, club, ...*). Le bassin de pratique permet aussi d'augmenter progressivement le volume d'entraînement et de compétition de chaque potentiel.

Le projet Zénith nécessite l'implication de tous les acteurs du « Volley-Ball » et du « Beach Volley » français.

Le pilotage par une cellule permet la connexion entre le plan fédéral et la réalité du terrain, mais ce sont bien les hommes et les femmes dans les territoires et dans les réseaux qui feront le succès du projet

Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région

- Identifier les possibilités de bassin de pratique dans les régions (*conditions*).
- Se mettre en lien avec la cellule de pilotage.
- Etre le Maître d'œuvre de la création du bassin.
- Animer le ou les différents bassins.

Le fonctionnement de la Direction Technique Nationale

Il est créé une Equipe Technique Nationale composée des chefs de secteurs (*Masculin, féminin, Beach, Développement, formation*).

Son objet est d'analyser les remontées d'information des secteurs, de les analyser, de définir et de s'assurer du respect des orientations stratégiques.

Des réunions régulières sont programmées.

Les ordres du jour se nourrissent des informations issues des secteurs que les chefs de secteurs font remonter.

Au sein des secteurs, il est créé des Equipes Techniques de secteurs composées de cadres du secteur, coordonnées par un chef de secteur, ces équipes sont chargées d'animer le secteur et de faire remonter les informations à l'ETN.

Les réunions sont régulières et programmées par le Responsable de secteur.

Les objectifs recherchés sont la mise à niveau de chacun, la transversalité des informations, une circulation montante et descendante de celle-ci.

Concernant les projets : **Un chef de projet** est nommé afin de mener à bien un projet ; il lui est adjoint des cadres pour l'opération.

Il est créé une **cellule de pilotage** dans le cadre de la mise en place et l'animation de bassin de pratique ("*projet Zénith*").

Les lettres de mission

Elles sont rédigées à partir des Directives Techniques par chaque cadre à l'aide de l'outil CTS WEB, elles sont soumises au DTN qui les valide et les transmet au supérieur administratif hiérarchique.

Les chefs de secteurs sont chargés pour la partie qui concerne le secteur dont ils ont la charge, du suivi des lettres de mission.

Ils rendent compte régulièrement au DTN.

Pour information, ci-dessous, la note d'information concernant les lettres de mission dans le cadre de la mise en place de l'outil CTS WEB.

ANNEXE 1**I / CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

Les missions des conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès des fédérations sportives sont celles de directeur technique national, d'entraîneur national, de conseiller technique sportif national ou de conseiller technique régional.

Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique sportive définie par la fédération, contractualisée avec l'Etat dans le cadre de convention d'objectifs.

Une **lettre de mission** annuelle ou pluriannuelle fixe pour chaque agent exerçant les missions de CTS, le contenu détaillé des tâches qui lui sont confiées et ses modalités d'intervention. Elle fixe également la durée de ces missions. Elle est **établie par le chef de service**, après avis de l'agent intéressé, sur la base de propositions formulées par le directeur technique national.

D'autre part, les personnels techniques et pédagogiques sont tenus de fournir chaque année à leur chef de service un **bilan des actions réalisées**.

Et enfin, il est convenu que les lettres de missions, lorsqu'elles sont accompagnées d'un programme prévisionnel d'activités valent, pour l'année considérée, **ordres de mission sans frais** pour les déplacements sur le territoire national et sur celui de l'Union européenne et la Suisse.

A/ Les principes

L'application « CTS-WEB » a été développée pour aider à répondre à toutes ces opérations. En conformité avec les dispositions du code du sport, le « CTS-WEB » a été conçu pour simplifier les démarches administratives.

Annoncé dans la circulaire de janvier 2011, le « CTS-WEB » est opérationnel depuis le 23 février 2012.

C'est à travers cet outil Internet que devront dorénavant être élaborés les lettres de mission, le calendrier prévisionnel, l'agenda des activités réalisées et le bilan d'activités du CTS.

Des procédures d'échanges entre le CTS, le DTN, la DRJSCS et la DS sont organisées sur « CTS-WEB » afin de renseigner ces documents.

C/ Les acteurs

Le CTS est le principal acteur du « CTS-WEB ».

Pour l'élaboration de sa lettre de mission, il échangera avec le DTN puis avec la DRJSCS.

Il sera responsable de la mise à jour de son agenda prévisionnel et de ses demandes d'ordre de mission.

Il devra compléter régulièrement son agenda "réalisé" et pourra, sur la période choisie, établir son rapport d'activités.

L'adresse de messagerie professionnelle renseignée par le CTS dans « CTS-WEB » alimentera à court terme l'annuaire ministériel.

Le CTS aura accès aux fonctionnalités le concernant.

Le DTN complète le référentiel des activités fédérales associées à leurs indicateurs à partir des directives techniques nationales. Il initie ensuite la procédure d'élaboration de la lettre de mission de chaque cadre et transmet le projet au chef de service du CTS après des échanges avec le CTS.

Le DTN a accès aux informations relatives à l'activité des CTS placés auprès de la fédération concernée.

ooOoo